



Communiqué de presse

Pôle emploi et l'Agence nationale des services à la personne s'associent pour favoriser l'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Paris, le 9 mars 2010 – Pôle emploi et l'Agence nationale des services à la personne (ANSP) ont signé une convention de partenariat visant à favoriser l'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans le secteur des services à la personne. Cette collaboration a pour objectif de lever les obstacles qui freinent le recours à la VAE, et ainsi répondre aux enjeux majeurs de professionnalisation du secteur.

Dans le secteur des services à la personne, le développement de la VAE pour accéder à une qualification est essentiel mais pâtit encore d'un manque d'accompagnement des candidats. La professionnalisation est un objectif majeur du plan 2 de développement des services à la personne, annoncé par Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, en mars 2009. Il vise notamment à amener 15 000 personnes à la VAE dans ce secteur en 2010. Bruno Arbouet, Directeur Général de l'ANSP souligne que « *développer la VAE dans les métiers de services à la personne entre dans une logique de parcours professionnels vers l'emploi durable.* ».

Le dispositif mis en place par Pôle emploi et l'ANSP vise à identifier et accompagner les candidats à la VAE dans le secteur des services à la personne, tout au long de leur parcours individuel.

Les régions PACA, Pays de la Loire et Limousin vont expérimenter les actions mises en place en partenariat avec les acteurs. Les équipes référentes sur le terrain (délégués territoriaux ANSP et sites Pôle emploi) mutualisent leurs connaissances, l'information, les outils et la communication pour faciliter le processus d'accès aux VAE.

Ensemble, Pôle emploi et ANSP pourront favoriser les méthodes et les bonnes pratiques, fixer des objectifs communs, identifier les difficultés et mettre en place les actions correctives nécessaires. Enfin, les bilans établis permettront de capitaliser les bonnes pratiques pour une amélioration du processus VAE et une extension par la suite à l'ensemble du territoire. Christian Charpy affirme que « *la possibilité de pouvoir utiliser la VAE devient une réelle opportunité pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi* ».

Un comité de pilotage national, composé de l'ANSP, de Pôle emploi, des Organismes certificateurs, de l'AFPA, des Fédérations professionnelles de services à la personne, des Organisations syndicales, de l'OPCA, de la Fédération nationale professionnelle de la validation des acquis de l'expérience, de l'Association des Régions de France, d'un représentant de chaque comité de pilotage régional expérimental, sera initié et piloté par Didier Defer pour Pôle emploi et Monique Bosquain pour l'ANSP.

A propos de Pôle emploi

Pôle emploi a été créé pour mieux accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche et pour répondre aux besoins de recrutements des entreprises. Il s'agit d'apporter un service unique (un seul interlocuteur au service du demandeur d'emploi ou de l'entreprise). Au quotidien, les conseillers Pôle emploi accompagnent les demandeurs d'emploi, instruisent les dossiers liés aux prestations (indemnisation de chômage, formation, aides à la mobilité, mesures pour l'emploi...). Vis-à-vis des entreprises, les conseillers Pôle emploi évaluent leur besoin afin de leur proposer des candidats adaptés. Ils conseillent et informent également les entreprises sur les mesures à l'embauche.

www.pole-emploi.org

www.pole-emploi.fr

A propos de l'Agence nationale des services à la personne

Etablissement public administratif en charge de l'accompagnement à la mise en œuvre de la politique publique liée aux services à la personne, l'ANSP mène des actions coordonnées de soutien au développement du secteur dont les axes généraux sont l'information et la communication, le développement et la structuration de l'offre, la professionnalisation et le soutien au développement de la demande.

Au titre notamment de la professionnalisation, l'ANSP impulse et coordonne une politique partenariale visant à mobiliser les acteurs autour d'objectifs opérationnels partagés.

www.servicessalapersonne.gouv.fr

Contacts presse

Anne-Laure Germond
Pôle emploi
01 40 30 68 10
com.presse@pole-emploi.fr

Sarah Cassone
Agence nationale des services à la personne
01 53 95 56 73
sarah.cassone@servicessalapersonne.gouv.fr